

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 07 février 2017

Référence
2017-49

Objet de la délibération
Election du Président et des Vice-Présidents

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	15	23

Date de la convocation
1 ^{er} /02/2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2017 et le 07 février à 18h30, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Chaumont, siège social du Syndicat.

Présents : Mmes : HENRISSAT Martine, JOFFROY Marie-France, LAVOCAT Marie-Claude, ROSSIGNEUX Yvette.

MM : ANDRE Michel, BOICHOT Jacky, CLOSS Patrice, GILLET Jacky, GODARD Gilles, GUY Bernard, MARTINELLI Stéphane, LEFEVRE Patrick, ROY Jean-Yves, VOIRIN Patrice, WATREMETZ Jean-Marie.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes NEDELEC Anne-Marie à ANDRE Michel, RETOURNARD Bernadette à CLOSS Patrice, MM. COGNON Didier à BOICHOT Jacky, COMBRAY Dominique à WATREMETZ Jean-Marie, EMERAUX Stephan à GILLET Jacky, HASELVANDER Jonathan à GUY Bernard, LACROIX Nicolas à Marie-France JOFFROY, MAILLOT Denis à VOIRIN Patrice.

Excusé(s) : Mme GUILLEMY Christine, MM. BABOUOT Pascal, MENET Michel, VIARD Patrick

A été nommé secrétaire : M. WATREMETZ Jean-Marie

Election du Président et des Vice-présidents – ANNULE ET REMPLACE

En application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au **scrutin secret et à la majorité absolue** parmi les membres du comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote. Il fait constater qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme. Le délégué syndical dépose lui-même l'enveloppe dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des délégués qui ne souhaitent prendre part au

vote, à l'appel de leur nom, est enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

La séance a été ouverte sous la présidence de **M. ROY Jean-Yves**, doyen d'âge, qui a déclaré les membres du syndicat cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. WATREMETZ Jean-Marie a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

Afin de vérifier le bon déroulement des votes, **MM GUY Bernard** et **ANDRE Michel** sont désignés comme assesseurs par le Comité Syndical.

Après appel à candidatures, 1 délégué se porte candidat :

- M. MARTINELLI Stéphane, délégué de la Communauté d'Agglomération de Chaumont

Le doyen d'âge fait procéder à un scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre d'exprimés : 23

Majorité absolue : 12

A obtenu :

M. MARTINELLI Stéphane : 23

M. MARTINELLI Stéphane ayant obtenu l'unanimité, il est déclaré élu Président du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont (SMPC) au premier tour de scrutin.

Sous la présidence de M. MARTINELLI Stéphane, élu Président, le comité syndical est invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président.

En application des articles L. 5211-10 du CGCT (20 % de l'effectif légal), le SMPC peut disposer de 5 vice-présidents au président au maximum. En application des délibérations antérieures, le groupement disposait, à ce jour, de 1 vice-président. Au vu de ces éléments, **le comité syndical fixe à 1 le nombre des vice-présidents au président du groupement.**

Après appel à candidatures, 1 délégué se porte candidat :

- M. ROY Jean-Yves, délégué de la Communauté d'Agglomération de Chaumont

Le Président fait procéder au scrutin.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre d'exprimés : 23

Majorité absolue : 12

A obtenu :

M. ROY Jean-Yves : 23

M. ROY Jean-Yves ayant obtenu l'unanimité, il est déclaré élu Vice-président du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont au premier tour de scrutin.

Fait et délibéré à l'Hôtel de Ville de Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Stéphane MARTINELLI

*Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de la présente délibération*



Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne

Le - 1 MARS 2017

